

# URBANISME

## AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme introduite par **Monsieur et Madame COPENAUT-WILFART** Rue Wilson, 215 à 7340 Colfontaine pour exécuter sur le bien sis à Rue Tierne Carion 22 à 7340 Colfontaine, et cadastré 01 D 142 G les travaux suivants : **Construction de 3 garages (avec démolition d'un immeuble)**.

Le projet présente les caractéristiques suivantes :

**Le projet s'écarte du Guide Communal d'Urbanisme pour les motifs suivants :**

**Aire urbaine de bâtisse en ordre continu :**

**Art 15-10 : Petits bâtiments à front de rue :**

- **La hauteur sous corniche est de 2,50 m ou légèrement supérieure ou inférieure pour se raccorder à des niveaux existant.**
- **Les toitures sont réalisées à deux versants avec faitage parallèle à l'axe de la voirie, elles sont parallèles à celles du bâtiment principal donc comprises entre 35° et 45°.**
- **Les façades sont obligatoirement situées dans le plan d'alignement. Des reculs peuvent cependant être autorisés en fonction de situations existantes et pour permettre une certaine recherche architecturale et répondre à certains problèmes techniques.**
- **La profondeur totale de bâtisse est de 8,00m ou égale à celle du bâtiment mitoyen ;**
- **Deux garages mitoyens sont autorisés au maximum**

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 24/08/2021 au 07/09/2021 au collège communal**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Commune de Colfontaine, Place de Wasmes, 22 à 7340 Colfontaine

Le dossier peut être consulté au Carré Communal Yvon Biefnot (Service Urbanisme), rue du Pont d'Arcole n°14 à 7340 COLFONTAINE, **uniquement sur rendez-vous en téléphonant, 24h00 à l'avance, au 065/88 73 40** :

- *du lundi au vendredi de 09h00 à 14h00 jusqu'au 27/08 inclus*
- A partir du 30 août 2021 :**
- *du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00*
  - *Le mardi de 16h00 à 20h00*
  - *Le mercredi de 14h00 à 16h00*

Des explications sur le projet peuvent être obtenues pendant la durée de l'annonce de projet auprès du service Urbanisme, rue du Pont d'Arcole n°14 à 7340 COLFONTAINE.

Le présent avis est affiché au plus tard 5 jours avant la période durant laquelle les réclamations et observations peuvent être envoyées au Collège communal et ce pour une durée de 3 semaines.

A Colfontaine, le 18/08/2021

Le Directeur Général,

(s) D. BLANQUET

Pr le Bourgmestre,  
L'Echevin délégué,

(s) M. MESSIN  
Echevin de l'Urbanisme